

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du jeudi 23 mai 2019 à 18 heures 30**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER, Alain AMIEUX, Charley SCEMAMA, Nicole MATHONNET, Jérôme FOUVET

David LE GUEN (arrivé à 18h50)

**Absent** : Sylvain ARNAUD

**Secrétaire de séance** : SCEMAMA Charley

Monsieur Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour **Adhésion groupement de commande de fourniture d'électricité avec la CCB**  
**Accord du conseil**

**ADHESION GROUPEMENT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AVEC LA CCB**

Monsieur Le Maire expose :

- ✓ Que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »).
- ✓ Que depuis cette même date, les acheteurs soumis au Code de la commande publique notamment les collectivités territoriales doivent avoir signé un nouveau contrat en offre de marché pour ces tarifs avec un fournisseur de leur choix.
- ✓ Que le précédent marché attribué à EDSB le 1er janvier 2016 arrivera à son terme le 31 décembre 2019 et nécessite d'être relancé,
- ✓ Qu'un groupement de commandes pour cet objet visera à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins et une mise en concurrence optimisée.

Monsieur Le Maire explique la nécessité d'établir une convention entre la Communauté de Communes du Briançonnais d'une part et ses communes membres d'autre part, pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention.

**Accord à l'unanimité du conseil**

## **RADARS PEDAGOGIQUES**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait installer des radars pédagogiques au niveau du groupe scolaire de La Meije à Arsine et sur la RD 1091 au niveau du bar le Vannoir et après l'hôtel Les Agneaux (entrée et sortie du Village).

Des propositions sont faites par ELAN CITE, société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'achat ou la location de radars pédagogiques.

**Accord à l'unanimité du Conseil pour acheter 2 radars pédagogiques solaires et un électrique.**

Monsieur le Maire précise qu'au niveau du Groupe scolaire la vitesse sera abaissée à 30km/h

## **BAIL LOCATION MAISON DE SANTE**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention d'occupation du domaine public doit être conclue avec les médecins qui occuperont la maison de santé pluridisciplinaire (ou l'entité « Maison de santé ») compte tenu du caractère de service public que revêt cette activité.

Monsieur Le Maire propose :

- Que cette convention soit à durée déterminée (10 ans) et révocable à tout moment.
- Que pendant 2 ans les médecins ou l'entité « Maison de santé » soient exonérés de loyer compte tenu de l'investissement (mobilier et matériel) de ces derniers.
- Cette installation permettra aux Communes de Villar d'Arène et La Grave de ne plus assumer le loyer du logement d'astreintes, actuellement à la charge du SIVOM.
- Que le futur loyer soit calculé par rapport à l'emprunt contracté et les subventions obtenues en tenant compte de l'intérêt public local.
- Que le loyer soit revalorisé en fonction de l'indice de référence de l'INSEE.

**Accord à l'unanimité du Conseil**

## **VENTE TERRAIN AU CLOS DES SAULES**

Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il souhaiterait remettre en vente le terrain cadastré AB 821 jouxtant l'office HLM.

Effectivement, il y a sur ce terrain un projet en étude pour d'éventuels garages. Après réflexion, le prix de revient de ces garages envisagés risque d'être dissuasif compte tenu des terrassements.

Il serait donc plus sage de mettre ce terrain à la vente sachant que le prix actualisé serait aux alentours de 90€ du m<sup>2</sup>.

**Accord à l'unanimité du Conseil**

David LE GUEN arrive il est 18h50

## RESULTAT APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA HAUTE ROMANCHE. DISTRIBUTION DES LOTS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche a eu lieu sur « achatpublic.com » du 29 mars 2019 à 12 heures au 26 avril 2019, 12 heures (Référence de la consultation : 001-29/03/2019)

L'avis est paru sur le Dauphiné Libéré éditions Isère et Hautes-Alpes le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le marché est composé de 14 lots

Les lots 4, 5, 6, 8, 10, 11, et 14 avaient été déclarés infructueux à l'ouverture des plis car aucune entreprise n'avait répondu.

Monsieur le maire a donc demandé à diverses entreprises des devis pour les lots manquants

|   |               |
|---|---------------|
| Lot 4 Menuiseries extérieures PVC/Menuiserie La Courseronne | 41 237.64€HT  |
| Lot 4 Menuiseries extérieures PVC /SARL PARET               | 28 468.02€HT  |
| Lot 4 Menuiseries extérieures PVC / Faure Dominique         | 25 803.00€HT  |
| Lot 5 Menuiseries bois intérieures / SARL PARET             | 25 978.64€HT  |
| Lot 5 Menuiseries bois intérieures / Faure Dominique        | 25 942.50€HT  |
| Lot 6 Serrurerie/ Faure Dominique                           | 3 255.00 € HT |

La commission d'appel d'offres a étudié l'analyse et le classement des plis réalisés par le maître d'œuvre Monsieur Hebral de l'atelier Stendh'Arch

Pour le lot 2 : Gros œuvres, l'entreprise SOTRALP accorde une remise d'environ 7%, ce qui porte son offre à 120 000.00 €

Décision de la commission :

| N°du lot | Désignation du lot               | Nom de l'entreprise | Montant HT proposé |
|----------|----------------------------------|---------------------|--------------------|
| 01       | Terrassement VRD espace vert     | Fiat                | 64 492.00          |
| 02       | Gros œuvre                       | Sotralp             | 120 000.00         |
| 03       | Charpente couverture zinguerie   | AMC                 | 107900.00          |
| 04       | Menuiseries extérieures PVC      | FAURE Dominique     | 25 803.00          |
| 05       | Menuiseries bois intérieures     | FAURE Dominique     | 25 942.50          |
| 06       | Serrurerie                       | FAURE Dominique     | 3 255.00           |
| 07       | Doublages cloisons faux plafonds | LAYE                | 43 847.90          |
| 08       | Carrelage faïence                |                     | Pas d'offres       |
| 09       | Revêtement de sol souple         | Rastello            | 11 406.00          |
| 10       | Revêtement de façades            |                     | Pas d'offres       |

|    |                                      |          |              |
|----|--------------------------------------|----------|--------------|
| 11 | Parement pierre                      |          | Pas d'offres |
| 12 | Peintures intérieures                | Spinelli | 12 437.00    |
| 13 | Electricité                          |          | négociation  |
| 13 | Electricité                          |          | négociation  |
| 14 | Plomberie sanitaire<br>chauffage VMC |          | En attente   |

Pour le lot 13 électricité, la commission va négocier avec les entreprises Jacob et Cimelec

Pour le lot 14 la commission demande que le Maître d'œuvre revoie le cahier des charges qui paraît peut être inadapté ainsi que le chiffrage économiste  
**Accord à l'unanimité du Conseil**

### DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article pour l'achat de la moto neige n'était pas le bon. Il a été mis au 2318 alors qu'il faut le mettre au 2182.

Un titre de 2013 a été émis 2 fois à l'encontre de la CCB. Il convient de procéder à l'annulation.

#### Crédits à ouvrir :

| Chap | article | OP  | Objet                           | Montant           |
|------|---------|-----|---------------------------------|-------------------|
| 21   | 2182    | 112 | Matériel de transport           | 16 800.00         |
| 67   | 673     |     | Titre annulé exercice antérieur | 4 612.70          |
|      |         |     | <b>TOTAL</b>                    | <b>21412.70 €</b> |

#### Crédits à réduire :

| Chap | article | OP  | Objet                  | Montant            |
|------|---------|-----|------------------------|--------------------|
| 23   | 2318    | 112 | Autres immobilisations | - 16 800.00        |
| 022  | 022     |     | Dépenses imprévues     | - 4612.70          |
|      |         |     | <b>TOTAL</b>           | <b>-21412.70 €</b> |

#### Accord du Conseil à l'unanimité

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR

Monsieur le maire présente au conseil municipal tous les comptes de gestion 2018 du trésorier de Monétier les Bains.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2018 du trésorier de Monétier les Bains qui sont identiques aux comptes administratifs de la commune, et ce pour tous les budgets.**

## TRAVAUX POUR LA VIA FERRATA D'ARSINE

Monsieur Le Maire rappelle qu'un arrêté de fermeture de la via ferrata d'Arsine et du site d'escalade au-dessous a été pris le 03 mai 2019 suite à un éboulement rocheux important au niveau de l'échappatoire.

Suite au constat des dégâts, un chiffrage des travaux a été effectué par ROC AVENTURE. Le devis est de 1476€00 TTC

**Accord à l'unanimité du Conseil pour accepter le devis et lancer les travaux.**

« Monsieur Le Maire explique qu'il a rencontré des guides pour créer une commission de sécurité afin d'assurer des visites régulières sur l'état du site. Une convention est à l'étude.

Un panneau signalétique pour les grimpeurs est en cours. »

## POINT SUR LE PAVE DEROGATION AUX REGLES DE CONSTRUCTIBILITE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le site où doit être construit le nouveau refuge du pavé est en zone non urbanisée depuis le passage en RNU (Règlement National d'Urbanisme) de la commune en attendant le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il propose, comme nous le permet la loi, de déroger aux règles de la constructibilité car les arguments suivants le permettent :

- Le projet prévoit la construction d'un nouveau refuge de haute montagne au Lac du Pavé **en remplacement** du refuge existant, celui-ci étant un baraquement de chantier faisant office de refuge temporaire depuis les années 1970.
- Le refuge permettra d'accueillir 30 personnes auxquelles s'ajoutent le gardien et maximum trois aide-gardiens, au maximum.
- Les parties communes seront composées d'une salle commune, de cinq dortoirs de quatre à huit lits, ainsi que de sanitaires, douches et d'un séchoir.
- Les parties privées comportent la chambre du gardien, celle des aide-gardiens, la cuisine, les réserves et les locaux techniques situés au sous-sol.
- Le projet présente un aspect compatible avec le caractère et l'intérêt des lieux avoisinants, du site et des paysages.
- Le projet du bâtiment ainsi que son ouvrage protecteur seront relativement invisibles jusqu'à ce que l'on parvienne à proximité des ouvrages.
- Le projet améliore nettement les conditions d'accueil de sécurité et de travail des occupants.
- Compte tenu de la situation géographique, le bâtiment projeté sera autonome du point de vue de la production d'énergie (électricité,

chauffage et eau chaude sanitaire), de l'alimentation en eau potable et du traitement des effluents.

**Accord à l'unanimité du Conseil.**

## **AFFAIRES DIVERSES**

Une réflexion est engagée pour que la commune puisse proposer une aide pour les forfaits de ski de fond sur la même base que pour les forfaits de ski alpin.

---

Eglise : un récapitulatif des dépenses et travaux a été établi par Mme PICHAT.

Les futurs travaux ont fait l'objet d'un marché public mis en ligne ce 23 mai 2019 et publié dans les journaux. Il faudra attendre les offres.

Jean Pierre précise que VMF suit tous les travaux.

---

Taxe de séjour : Elodie précise qu'elle s'est renseignée et qu'il est illégal de proposer une taxe particulière aux les refuges. On ne peut pas s'opposer à la loi actuelle.

---

Transport scolaire :

- Elodie explique que les enfants qui auront 3 ans au 31 décembre 2019 pourront avoir une carte de bus dès septembre 2019.
- Courrier de La Région qui nous informe sur les projets d'évolution des lignes régionales de transports scolaires desservant notre commune. Le nouveau règlement impose d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire régional. Désormais, la prise en charge des élèves se fera à une distance de plus de 3km contre 2km actuellement.

---

Elodie tient à remercier le service technique, Jean-Pierre et Olivier pour le travail de nettoyage autour du Moulin.

---

Toilettes sèches le dossier avance. Il faut voir le service technique pour la commande.

---

Centre aéré : Le centre entièrement budgétisé et supporté par la commune de Villar d'Arène ne fonctionnera pas cet été.

Effectivement le personnel et les charges sont payés en totalité par la commune de Villar d'Arène et comme l'engouement des familles demandeuses n'est pas tenu tout au long des deux mois de fonctionnement, le déficit est trop important.

Une solution provisoire a été trouvée en attendant le groupe scolaire/centre de loisirs.

La commune de Villar d'Arène s'est rapprochée de la commune de Monétier  
Les Bains et quelques places seront réservés pour nos petits Faranchins.  
MERCI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Maire,

le secrétaire,